

L'administration wallonne navigue à vue

WALLONIE La perspective d'un seul agent remplacé sur cinq départs sème le trouble. « Cela ne veut rien dire », selon la CGSP

L'annonce est tombée comme un coup de semonce au moment de la conclusion de l'accord de majorité entre PS et CDH : pour réaliser des économies urgentes, le gouvernement wallon a décidé de ne plus remplacer qu'un agent sur cinq en cas de départ naturel. La mesure vaut aussi pour l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Jusqu'à présent, le ratio était d'un sur trois. Le tour de vis concernerait les exercices budgétaires 2015 et 2016, les plus délicats, un mauvais cap à passer. On reviendrait ensuite à la situation actuelle.

Et puis quoi ? Rien...

Les vacances sont passées par là, de quoi faire gamberger les 9.700 fonctionnaires wallons. Depuis la rentrée, l'attente se prolonge. Chacun sait que les experts triturent les chiffres dans tous les sens pour aboutir à un projet de budget 2015 qui sera déposé le 2 octobre sur la table du gouvernement réuni en conclave.

Christine Bouché, secrétaire régionale du syndicat chrétien (CCSP), cache mal son inquiétude et un début de colère : « Nous voudrions être en mesure de réfléchir à la situation, mais la déclaration de politique régionale est un beau roman, dont il manque le décodage. Le rapport "un sur cinq", je ne l'ai encore vu sur aucun document officiel. Les cures d'amalgamation, nous en avons déjà connues. Et je surveille les contradictions du gouvernement qui engage des experts, qui remplit les cabinets. »

La syndicaliste pourrait en apprendre un peu plus en fin de semaine. Vendredi se réunit en effet le premier comité « Secteur 16 », l'instance officielle de négociation autour du nouveau ministre Christophe Lacroix (PS). « Mais ce ne sera qu'une prise de contact », déplore-t-elle.

Du côté de la CGSP, le syndicat socialiste, même attente : « Pour nous, disent

en chœur Patrick Lebrun et Stéphane Jaumonet, c'est bien simple : ne remplacer qu'un départ sur cinq, cela ne veut rien dire ! »

Le régime complexe des enveloppes budgétaires affectées à l'administration rend impossible l'application d'une mesure aussi linéaire que celle-là. « Sans compter, disent les permanents syndicaux, qu'il faudra rédiger un nouveau plan de personnel et épargner les services continus. »

A priori, ces services sont à l'abri de mauvaises surprises. Un arrêté du gouvernement du 15 mai trace le périmètre de ces administrations où 100 % de personnel restera la règle pour d'évidentes questions de sécurité ou de continuité du service. L'automatisme des remplacements est écrite noir sur blanc. Et cela concerne 40 % des agents régionaux.

Transferts : il reste à négocier

Autre inquiétude au sein de l'administration : le transfert d'agents (la plupart fédéraux) dans le cadre de la sixième Réforme de l'Etat. « Beaucoup de gens sont intéressés, c'est exact, mais rien n'est négocié à leur propos à ce stade », résume Patrick Lebrun.

Il ne s'agira évidemment pas de négociations au cas par cas. Globalement, la règle de la double échelle prévaut : le fonctionnaire transféré ne perdra rien puisqu'il bénéficiera des conditions financières les plus favorables. « Mais au-delà, quand on met les mains dans le cambouis, on discerne une foule de points de friction possible », explique le permanent.

A ce rythme-là, pas impossible que l'automne social soit un peu plus chaud qu'ailleurs au service public de Wallonie. ■

ERIC DEFFET

LE CHIFFRE

9.700

Le service public de Wallonie (SPW) compte 9.700 agents répartis en sept directions générales opérationnelles (DGO). Voici la ventilation des effectifs. Routes et bâtiments (DGO1) : 1.841. Mobilité et Voies hydrauliques (DGO2) : 2.015. Agriculture, Ressources naturelles et environnement (DGO3) : 2.132. Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie (DGO4) : 928. Action sociale, Pouvoirs locaux et Santé (DGO5) : 465. Economie, Emploi et Recherche (DGO6) : 556. Fiscalité (DGO7) : 324.

Le secrétariat général occupe 660 agents, et la direction générale transversale (DGT) en charge du budget, de la logistique et de l'informatique, 746 autres. Enfin, 33 personnes sont affectées à l'Agence wallonne de l'air et du climat (Awac).

Dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat, la Wallonie s'apprête à accueillir 381 agents pour le secteur de l'emploi, 400 pour les allocations familiales, 40 pour les soins de santé et 212 pour des compétences comme la mobilité, le comité d'acquisition ou encore le fonds des calamités.

BURN-OUT

« Les enquêtes psychosociales se multiplient »

En février dernier, Jean Marc Nollet (Ecolo), alors ministre de la Fonction publique, livrait un chiffre affolant : 336 burn-out officiellement répertoriés au sein de l'administration wallonnes depuis l'été 2013. Selon Patrick Lebrun et Stéphane Jaumonet de la CGSP, aucune inversion de tendance n'est à constater : « Les plaintes pour harcèlement sont nombreuses et surtout les enquêtes psychosociales se multiplient dans les services. Plus aucune direction générale n'y échappe. Les problèmes deviennent structurels. »

Pour les deux syndicalistes, ils sont de deux ordres : « D'abord, les cadres intermédiaires ne parviennent plus à remplir leur rôle de rouage tant la pression grandit de la part des directeurs généraux qui craignent leur évaluation. Ensuite, les changements incessants de politiques et de législation accroissent le stress. Comme si chaque ministre voulait imprimer sa marque... »

E.D.